

13 sep 2019 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 13 septembre 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Finances : souscription au "Participant Agreement" dans le cadre de FCI.Net et paiement des factures relatives
- Coopération au développement : programme "Junior Professional Officers" (coût de personnel)
- Affaires étrangères : maintenance des installations de sécurité pour les chancelleries en poste
- Beliris :
 - Six dossiers : Développement espaces publics zone prioritaire Josaphat / Petite Ceinture Ouest - Passerelles cyclo-piétonnes / CQ "Primeurs - Pont de Luttre", à Forest / RER vélo - Etude de faisabilité C3, C2, C28 / Accord-cadre consultant BIM / Restauration et rénovation de l'aile capitulaire de l'Abbaye de la Cambre
 - Transport en commun de haute performance - Métro nord (Conseil en assurance)
- Santé publique : deux subsides (Organisation pour la collaboration et le développement économique & Organisation mondiale de la santé)
- Politique scientifique :
 - Participation de la Belgique à l'Institut Laue-Langevin (ILL), réacteur de neutrons à haut flux - Prolongation du contrat de membre scientifique pour une nouvelle période de 5 ans
 - Contribution à l'European Synchrotron radiation Facility (Grenoble)
- Emploi :
 - Quatorze dossiers du SPF Emploi pour le service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion
 - Consultance externe - MSC contrat Smals
- Lutte contre la pauvreté : octroi d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets "Lutter de manière

efficace et effective contre la pauvreté des familles" - 3e tranche

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>